

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

PROVINCE DE QUÉBEC  
LA COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Le 20 septembre 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Sommets tenue le 20 septembre 2016 à 20 heures au centre administratif de la Commission scolaire des Sommets.

**PRÉSENCES**

M. Jean-Philippe Bachand, président  
M. Robert Bureau  
M<sup>me</sup> Lisette Fréchette  
M<sup>me</sup> Annic Gingras  
M. Jean-Claude Gosselin  
M. Jérôme Guillot-Hurtubise  
M. Réjean Lacroix, vice-président  
M. Daniel Lavoie  
M. Stéphane Lépine  
M. Steve Pelletier  
M<sup>me</sup> Hélène Ménard, commissaire parent EHDAA  
M<sup>me</sup> Audrey Méthot, commissaire parent au primaire  
M<sup>me</sup> Charlotte Paré, commissaire parent au secondaire

Et Édith Pelletier, directrice générale

Aussi présents :

Lyne Beauchamp, directrice du Service du secrétariat général et des communications  
Daniel Blais, directeur du Service des ressources financières et matérielles  
Serge Dion, directeur général adjoint et directeur du Service des ressources éducatives  
Chantal Larouche, directrice du Service des ressources humaines  
Josée Roy, directrice des services éducatifs complémentaires et de l'adaptation scolaire  
Alain Thibault, directeur adjoint du Service des ressources matérielles

**ABSENCE**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE À 20 H 5**

Le président, Jean-Philippe Bachand, constate le quorum et ouvre la séance.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CC-2016-124 Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante:

- le déplacement du point 7.1 après le point 5.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 AOÛT 2016**

CC-2016-125 Il est proposé par Audrey Méthot, commissaire, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 16 août 2016 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX**

La secrétaire générale, Lyne Beauchamp, fait le suivi des affaires découlant du procès-verbal.

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Il n'y a aucune question du public.

**BILAN DE LA RENTRÉE 2016-2017**

Édith Pelletier, directrice générale, informe les commissaires de la contribution de chaque service dans le cadre de la rentrée scolaire 2016-2017.

Serge Dion, directeur général adjoint et directeur du Service des ressources éducatives, présente l'état de la situation relatif à la clientèle scolaire et à l'organisation scolaire.

Alain Thibault, directeur adjoint du Service des ressources matérielles, présente les travaux d'investissement réalisés au cours de l'été.

Josée Roy, directrice des services complémentaires et de l'adaptation scolaire, présente le budget et les services alloués aux EHDAA de même que l'organisation des sources complémentaires.

Chantal Larouche, directrice du Service des ressources humaines, présente un bilan des activités réalisées dans le cadre de l'affectation des membres du personnel.

Daniel Blais, directeur du Service des ressources financières et matérielles, présente l'état de situation en lien avec la perception de la taxe scolaire et les états financiers de la Commission scolaire des Sommets.

Lyne Beauchamp, directrice du Service du secrétariat général et des communications, présente les dossiers et les projets du secrétariat général et du service des communications.

**RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES**

CONSIDÉRANT que le 29 juin 2016, le gouvernement du Québec a adopté un nouveau décret (605-2016) fixant la rémunération des membres du conseil des commissaires;

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

**RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES (SUITE)**

CONSIDÉRANT que le décret reprend les montants prévus au décret 571-2015 de l'année 2015-2016 auxquels s'ajoute une indexation de 1.5 % ;

CONSIDÉRANT que le 16 août 2016 (CC-2016-113), le conseil des commissaires a institué un comité de travail pour analyser la rémunération des commissaires et faire des recommandations sur les règles d'application et de répartition;

CONSIDÉRANT que les encadrements au regard des absences aux séances du comité exécutif et du conseil des commissaires, figurant dans la résolution CC-2014-146 du 9 décembre 2014, sont maintenus.

CC-2016-126 Il est proposé par Annic Gingras, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires adopte la nouvelle répartition de la rémunération des commissaires pour l'année scolaire 2016-2017, et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> juillet 2016 :

Montant de base (247.51 \$ par période de paie)	83 830 \$
Président (485.45 \$ par période de paie)	12 670 \$
Vice-président (121.33 \$ par période de paie)	3167 \$
Frais de déplacement pour les 11 rencontres statutaires du conseil des commissaires, les ajournements et les comités pléniers	5771 \$
Jetons de présence (30 \$ par participation à un comité de travail)	3210 \$
<b>TOTAL DE LA RÉMUNÉRATION :</b>	<u><u>108 648 \$</u></u>

QU'un jeton de présence correspond à une participation à un comité dûment formé, avec un ordre du jour, quelque soit sa durée;

QUE la distribution de l'excédent ou du déficit de la rémunération 2016-2017 soit répartie entre les commissaires au prorata du nombre de présences aux comités de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Le comité exécutif est composé de cinq commissaires, dont le président et un commissaire parent. Il reste donc trois postes vacants.

CC-2016-127 Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

QUE le mandat des membres de l'exécutif soit d'une durée d'un an conformément à l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3).

QUE le comité exécutif nomme, parmi ses membres, un vice-président pour la durée du mandat du comité exécutif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

Le président, Jean-Philippe Bachand, ouvre la période de mise en nomination pour les postes à combler.

Daniel Lavoie, commissaire, propose sa candidature.

Annic Gingras, commissaire, propose sa candidature.

Jean-Claude Gosselin, commissaire, propose sa candidature.

Charlotte Paré, commissaire, propose sa candidature.

Jean-Philippe Bachand, président, déclare close la période de nomination.

CC-2016-128 Il est proposé par Robert Bureau, commissaire, et résolu :

QUE Daniel Lavoie, Annic Gingras, Jean-Claude Gosselin et Charlotte Paré soient nommés comme membres du comité exécutif des commissaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**NOMINATION AU COMITÉ DE TRANSPORT SCOLAIRE**

Le comité de transport scolaire est composé de sept membres, dont deux commissaires. Il y a donc deux postes à combler. Il y a également lieu de nommer un substitut.

Le président, Jean-Philippe Bachand, ouvre la période de mise en nomination pour les postes à combler.

Jean-Claude Gosselin, commissaire, propose sa candidature.

Jérôme Guillot-Hurtubise, commissaire, propose sa candidature.

Hélène Ménard, commissaire, propose sa candidature comme substitut.

Jean-Philippe Bachand, président, déclare close la période de nomination.

CC-2016-129 Il est proposé par Robert Bureau, commissaire, et résolu :

QUE Jean-Claude Gosselin, Jérôme Guillot-Hurtubise, soient nommés à titre de membres et Hélène Ménard à titre de substitut au comité du transport scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

**COMITÉ D'ACCUEIL ET DE FORMATION CONTINUE DES  
COMMISSAIRES**

Jean-Philippe Bachand, président, et Édith Pelletier, directrice générale, sont nommés d'office sur ce comité. Il reste donc un poste à combler.

Le président, Jean-Philippe Bachand, ouvre la période de mise en nomination pour les postes à combler.

Réjean Lacroix, commissaire, propose sa candidature.

Jean-Philippe Bachand, président, déclare close la période de nomination.

CC-2016-130 Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

QUE Réjean Lacroix soit nommé membre du comité d'accueil et de formation continue des commissaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**DÉLÉGUÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LA FCSQ**

CC-2016-131 Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

QUE, Jean-Philippe Bachand, président, et Réjean Lacroix, vice-président, soient nommés délégués à l'assemblée générale de la FCSQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

En vertu des Règlements généraux de la FCSQ, il reste un poste à combler.

Le président, Jean-Philippe Bachand, ouvre la période de mise en nomination pour les postes à combler.

Daniel Lavoie, commissaire, propose sa candidature.

Lisette Fréchette, commissaire, propose sa candidature comme 1<sup>re</sup> substitut.

Jean-Claude Gosselin, commissaire, propose sa candidature comme 2<sup>e</sup> substitut.

Steve Pelletier, commissaire, propose sa candidature comme 3<sup>e</sup> substitut.

Jean-Philippe Bachand, président, déclare close la période de nomination.

CC-2016-132 Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

QUE Daniel Lavoie soit nommé délégué à l'assemblée générale de la FCSQ et

QUE Lisette Fréchette, soit nommée comme 1<sup>re</sup> substitut, Jean-Claude Gosselin, soit nommé comme 2<sup>e</sup> substitut et Steve Pelletier, soit nommé comme 3<sup>e</sup> substitut à l'assemblée générale de la FCSQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

**DÉLÉGUÉS AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA FCSQ**

CC-2016-133 Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

QUE Jean-Philippe Bachand, président, soit nommé délégué et Réjean Lacroix, vice-président, soit nommé substitut au conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**TABLE DE CONCERTATION JEUNESSE DE LA MRC DES SOURCES**

CC-2016-134 Il est proposé par Robert Bureau, commissaire, et résolu :

QUE Steve Pelletier, commissaire, soit nommé pour représenter la Commission scolaire des Sommets à la Table de concertation Jeunesse de la MRC des Sources.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**COMITÉ CULTUREL DE LA MRC DES SOURCES**

CC-2016-135 Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

QUE Steve Pelletier, commissaire, soit nommé pour représenter la Commission scolaire des Sommets au Comité culturel de la MRC des Sources.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**COMITÉ CULTUREL DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**

CC-2016-136 Il est proposé par Annic Gingras, commissaire, et résolu :

QUE Stéphane Lépine, commissaire, soit nommé pour représenter la Commission scolaire des Sommets au Comité culturel de la MRC du Val-Saint-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**COMITÉ D'ACTION CULTURELLE MAGOG**

CC-2016-137 Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

QUE Robert Bureau, commissaire, soit nommé pour représenter la Commission scolaire des Sommets au Comité d'action culturelle Magog.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

**COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

CONSIDÉRANT que le comité de gouvernance et d'éthique est composé du président du conseil des commissaires, de deux commissaires, de deux commissaires substitués, de la direction générale, sans droit de vote, et de la direction du secrétariat général, sans droit de vote, pour une période de deux ans.

Le président, Jean-Philippe Bachand, ouvre la période de mise en nomination pour les postes à combler.

Lisette Fréchette, commissaire, propose sa candidature.

Stéphane Lépine, commissaire, propose sa candidature.

Charlotte Paré, commissaire, propose sa candidature comme 1<sup>re</sup> substitut.

Jérôme Guillot-Hurtubise, commissaire, propose sa candidature comme 2<sup>e</sup> substitut.

Jean-Philippe Bachand, président, déclare close la période de nomination.

CC-2016-138 Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

QUE Lisette Fréchette et Stéphane Lépine, soient nommés au comité de gouvernance et d'éthique et que Charlotte Paré soit nommée comme 1<sup>re</sup> substitut et Jérôme Guillot-Hurtubise soit nommé comme 2<sup>e</sup> substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**COMITÉ D'ÉVALUATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Le comité d'évaluation de la directrice générale est composé de cinq commissaires, dont le président et le vice-président. Il reste donc trois postes à combler.

Le président, Jean-Philippe Bachand, ouvre la période de mise en nomination pour les postes à combler.

Charlotte Paré, commissaire, propose sa candidature.

Jean-Claude Gosselin, commissaire, propose sa candidature.

Stéphane Lépine, commissaire, propose sa candidature.

Jean-Philippe Bachand, président, déclare close la période de nomination.

CC-2016-139 Il est proposé par Annic Gingras, commissaire, et résolu :

QUE Charlotte Paré, Jean-Claude Gosselin et Stéphane Lépine soient nommés au comité d'évaluation de la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

**COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

CONSIDÉRANT que le comité des ressources humaines est composé du président du conseil des commissaires, de deux commissaires, de deux commissaires substitués, de la direction générale et de la direction du Service des ressources humaines pour une période de deux ans.

Le président, Jean-Philippe Bachand, ouvre la période de mise en nomination pour les postes à combler.

Steve Pelletier, commissaire, propose sa candidature.

Charlotte Paré, commissaire, propose sa candidature.

Jean-Claude Gosselin, commissaire, propose sa candidature comme 1<sup>er</sup> substitut.

Lisette Fréchette, commissaire, propose sa candidature comme 2<sup>e</sup> substitut.

Jean-Philippe Bachand, président, déclare close la période de nomination.

CC-2016-140 Il est proposé par Robert Bureau, commissaire, et résolu :

QUE Steve Pelletier et Charlotte Paré soient nommés au comité des ressources humaines et

QUE Jean-Claude Gosselin soit nommé comme 1<sup>er</sup> substitut et Lisette Fréchette soit nommée comme 2<sup>e</sup> substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'ADMISSIBILITÉ À DES POSTES À LA DIRECTION**

Le président est nommé d'office sur ce comité.

Le président, Jean-Philippe Bachand, ouvre la période de mise en nomination pour le poste à combler.

Jean-Claude Gosselin, commissaire, propose sa candidature.

Jean-Philippe Bachand, président, déclare close la période de nomination.

CC-2016-141 Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

QUE Jean-Philippe Bachand, président, et Jean-Claude Gosselin soient nommés au comité de sélection pour l'admissibilité à des postes à la direction de la Commission scolaire des Sommets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

**ORDRE DU MÉRITE SCOLAIRE**

Le président est nommé d'office sur ce comité.

Le président, Jean-Philippe Bachand, ouvre la période de mise en nomination pour le poste à combler.

Charlotte Paré, commissaire, propose sa candidature.

Jean-Philippe Bachand, président, déclare close la période de nomination.

CC-2016-142 Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

QUE Jean-Philippe Bachand, président, et Charlotte Paré soient nommés membres au comité de l'Ordre du mérite scolaire à compter du 20 novembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**NOMINATIONS AU COMITÉ DE RÉVISION D'UNE DÉCISION**

Le comité de révision d'une décision est composé de trois commissaires, dont l'un des trois commissaires parents, selon que la décision vise un élève du primaire, du secondaire ou EHDAA. Il reste donc deux postes vacants. Il y a également lieu de nommer deux substituts.

Le président, Jean-Philippe Bachand, ouvre la période de mise en nomination pour les postes à combler.

Daniel Lavoie, commissaire, propose sa candidature.

Jean-Claude Gosselin, commissaire, propose sa candidature.

Réjean Lacroix, commissaire, propose sa candidature comme 1<sup>er</sup> substitut.

Stéphane Lépine, commissaire, propose sa candidature comme 2<sup>e</sup> substitut.

Jean-Philippe Bachand, président, déclare close la période de nomination.

CC-2016-143 Il est proposé par Robert Bureau, commissaire, et résolu :

QUE Daniel Lavoie, et Jean-Claude Gosselin soient nommés au comité de révision d'une décision et

QUE Réjean Lacroix, soit nommé comme 1<sup>er</sup> substitut et Stéphane Lépine, soit nommé comme 2<sup>e</sup> substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

**COMITÉ DE VÉRIFICATION**

Le comité de vérification est composé de trois commissaires, de la direction générale et de la direction du Service des ressources financières (une personne ayant une compétence en matière comptable ou financière) pour une période de deux ans.

Le président, Jean-Philippe Bachand, ouvre la période de mise en nomination pour les postes à combler.

Charlotte Paré, commissaire, propose sa candidature.

Daniel Lavoie, commissaire, propose sa candidature.

Jérôme Guillot-Hurtubise, commissaire, propose sa candidature.

Jean-Philippe Bachand, président, déclare close la période de nomination.

CC-2016-144 Il est proposé par Stéphane Lépine, commissaire, et résolu :

QUE Charlotte Paré, Daniel Lavoie et Jérôme Guillot-Hurtubise soient nommés membres du comité de vérification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**COMITÉ CULTUREL DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS**

CC-2016-145 Il est proposé par Robert Bureau, commissaire, et résolu :

QUE Lisette Fréchette, commissaire, soit nommée au comité culturel de la Commission scolaire des Sommets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**COMITÉ DES RELATIONS PROFESSIONNELLES DES ADMINISTRATEURS**

CC-2016-146 Il est proposé par Robert Bureau, commissaire, et résolu :

QUE Jean-Philippe Bachand, président, soit nommé au comité des relations professionnelles des administrateurs de la Commission scolaire des Sommets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**COMITÉ DES RELATIONS PROFESSIONNELLES DES DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT**

CC-2016-147 Il est proposé par Robert Bureau, commissaire, et résolu :

QUE Jean-Philippe Bachand, président, soit nommé au comité des relations professionnelles des directions d'établissement de la Commission scolaire des Sommets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**NOMINATION DE DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT**

CONSIDÉRANT le maintien de la structure administrative;

CONSIDÉRANT le maintien des regroupements des écoles primaires;

CC-2016-148 Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

QUE Monsieur Chérif Milky soit nommé au poste de direction des écoles Saint-Gabriel et Notre-Dame-de-l'Assomption à compter du 17 août 2016 ;

QUE Monsieur Hugues Gendron soit nommé au poste de direction par intérim du Centre d'éducation des adultes des Sommets à compter du 22 août 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2017-2018 À 2019-2020 (RÈGLE 201) – AUTORISATION DE CONSULTATION**

CC-2016-149 Il est proposé par Robert Bureau, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires soumette à la consultation des organismes concernés le projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2017-2018 à 2019-2020, tel que corrigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**RÉPARTITION DES SERVICES ÉDUCATIFS ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS 2017-2018 (RÈGLE 202) – AUTORISATION DE CONSULTATION**

CC-2016-150 Il est proposé par Audrey Méthot, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires soumette à la consultation des organismes concernés le projet de répartition des services éducatifs entre les établissements 2017-2018, tel que corrigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**RÈGLES ET CRITÈRES RELATIFS À L'INSCRIPTION DES JEUNES DANS LES ÉCOLES 2017-2018 (RÈGLE 203) – AUTORISATION DE CONSULTATION**

CC-2016-151 Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires soumette à la consultation des organismes concernés le projet des règles et critères relatifs à l'inscription des jeunes dans les écoles 2017-2018, tel que corrigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

**CALENDRIERS DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES (FGJ), DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (FP) ET DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES (FGA) – AUTORISATION DE CONSULTATION**

CC-2016-152 Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires adopte le projet de l'échéancier de consultation des calendriers scolaires 2017-2018 de la formation générale des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle, tel que proposé;

QUE le conseil des commissaires soumette à la consultation des organismes concernés les projets des calendriers scolaires 2017-2018 de la formation générale des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle qui seront élaborés avec la partie syndicale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**ENTENTE AVEC LE MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure une entente avec le ministre de la Culture et des Communications afin de soutenir le volet « Sorties culturelles » du programme « La Culture à l'école ».

CC-2016-153 Il est proposé par Robert Bureau, commissaire, et résolu :

Que le conseil des commissaires affirme sa volonté de soutenir le volet « Sorties culturelles » du programme « La Culture à l'école » du ministre de la Culture et des Communications;

QUE le directeur général adjoint, Serge Dion, soit autorisé à signer l'entente avec le ministre de la Culture et des Communications à ce sujet, de même que tout autre document administratif nécessaire pour lui donner son plein effet comme le prévoit la délégation de pouvoirs de la Commission scolaire des Sommets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**DEMANDES DE RÉVISION DE DÉCISION**

CONSIDÉRANT la demande de modification au transport scolaire demandée par les parents de l'élève C.S.A., en date du 22 août 2016, à l'effet d'aller chercher leur enfant à l'adresse de celui-ci plutôt qu'à l'entrée de la rue du Hameau;

CONSIDÉRANT que la politique du transport scolaire indique à l'article 7.5 que « La commission scolaire peut regrouper des élèves à un point d'embarquement qu'elle détermine »;

CONSIDÉRANT que la politique du transport scolaire indique à l'article 7.6 que « La distance de marche, qui peut être demandée à un élève pour se rendre au point d'embarquement sur un chemin public est de 500 mètres pour l'élève

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

du préscolaire et du primaire et de 650 mètres pour l'élève du secondaire lorsque la sécurité de l'élève n'est pas menacée »;

CONSIDÉRANT que la politique du transport scolaire indiquée à l'article 5.0 que « La responsabilité de la commission scolaire débute lors de l'embarquement de l'élève et se termine après le débarquement de ce dernier. Il incombe aux parents d'assurer et d'encadrer la sécurité de leur enfant en dehors de cette période »;

CONSIDÉRANT que la distance de marche entre le point d'embarquement et le lieu de résidence de l'élève C.S.A. est de 209 mètres;

CONSIDÉRANT que la responsabilité d'assurer la sécurité de l'enfant entre la maison et le point d'embarquement revient aux parents;

CONSIDÉRANT que le point d'embarquement est sécuritaire;

CONSIDÉRANT que les modifications proposées pourraient augmenter le trajet d'un (1) kilomètre;

CONSIDÉRANT la réflexion menée par le comité de révision de décision au niveau de l'analyse du dossier, de la rencontre des responsables du transport scolaire, de la rencontre avec les parents de l'élève C.S.A. et des délibérations subséquentes;

CONSIDÉRANT le fait qu'une réponse positive à la demande des parents de l'élève C.S.A. pourrait créer des précédents sur le même circuit ou sur d'autres circuits de la Commission scolaire des Sommets et par souci d'équité pour l'ensemble des élèves transportés;

CONSIDÉRANT la décision du comité de révision de décision de ne pas acquiescer à la demande de modification au point d'embarquement de l'élève C.S.A., et ce, conformément aux articles 5.0, 7.5 et 7.6 de la Politique relative à l'organisation du transport scolaire de la Commission scolaire des Sommets.

CC-2016-154

Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires confirme la décision prise par le Service du transport scolaire concernant le point d'embarquement pour l'élève C.S.A.;

ET

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton a appuyé la demande des parents, il est suggéré de s'assurer, auprès de la municipalité, du déblaiement de la rue du Hameau durant la période hivernale afin d'assurer la sécurité du point d'embarquement à longueur d'année.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, Robert Bureau, Lisette Fréchette, Jean-Claude Gosselin, Jérôme Guillot-Hurtubise, Daniel Lavoie, Stéphane Lépine, Steve Pelletier ont voté pour la proposition.

Réjean Lacroix s'est abstenu de voter et Annic Gingras a voté contre la proposition.

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

**DEMANDES DE RÉVISION DE DÉCISION**

CONSIDÉRANT la demande de modification au transport scolaire demandée par les parents de l'élève E.G., en date du 8 août 2016, à l'effet d'aller chercher leur enfant à l'adresse de celle-ci plutôt qu'au coin des rues de La Laurentie et du chemin St-Pierre;

CONSIDÉRANT que la politique du transport scolaire indique à l'article 7.5 que « La commission scolaire peut regrouper des élèves à un point d'embarquement qu'elle détermine »;

CONSIDÉRANT que la politique du transport scolaire indique à l'article 7.6 que « La distance de marche, qui peut être demandée à un élève pour se rendre au point d'embarquement sur un chemin public est de 500 mètres pour l'élève du préscolaire et du primaire et de 650 mètres pour l'élève du secondaire lorsque la sécurité de l'élève n'est pas menacée »;

CONSIDÉRANT que la politique du transport scolaire indique à l'article 5.0 que « La responsabilité de la commission scolaire débute lors de l'embarquement de l'élève et se termine après le débarquement de ce dernier. Il incombe aux parents d'assurer et d'encadrer la sécurité de leur enfant en dehors de cette période »;

CONSIDÉRANT que la distance de marche entre le point d'embarquement et le lieu de résidence de l'élève E.G. est de 326 mètres;

CONSIDÉRANT que la responsabilité d'assurer la sécurité de l'enfant entre la maison et le point d'embarquement revient aux parents;

CONSIDÉRANT que le point d'embarquement est sécuritaire;

CONSIDÉRANT que les modifications proposées pourraient augmenter le trajet de 1,3 kilomètre et de 5 minutes;

CONSIDÉRANT que le fait que le premier élève embarqué, le matin, est pris à 7 heures et que l'autobus doit être arrivé à l'école Notre-Dame-du-Sourire à 8 heures;

CONSIDÉRANT que la politique du transport scolaire indique à l'article 7.3 que « L'embarquement ne peut se faire avant 7 heures. Si un embarquement doit être fait avant 7 heures, le titulaire de l'autorité parentale aura le choix entre ce départ ou l'aide au transport prévue à l'article 6.0 »;

CONSIDÉRANT la réflexion menée par le comité de révision de décision au niveau de l'analyse du dossier, de la rencontre des responsables du transport scolaire, de la rencontre avec la mère de l'élève E.G. et des délibérations subséquentes;

CONSIDÉRANT le fait qu'une réponse positive à la demande des parents de l'élève E.G. pourrait créer des précédents sur le même circuit ou sur d'autres circuits de la Commission scolaire des Sommets et par souci d'équité pour l'ensemble des élèves transportés;

CONSIDÉRANT la décision du comité de révision de décision de ne pas acquiescer à la demande de modification au point d'embarquement de l'élève E.G., et ce, conformément aux articles 5.0, 7.3, 7.5 et 7.6 de la Politique

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

relative à l'organisation du transport scolaire de la Commission scolaire des Sommets.

CC-2016-155 Il est proposé par Lisette Fréchette, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires confirme la décision prise par le Service du transport scolaire concernant le point d'embarquement pour l'élève E.G.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ, Réjean Lacroix s'est abstenu de voter.

**DEMANDES DE RÉVISION DE DÉCISION**

CONSIDÉRANT la demande de modification au transport scolaire demandée par les parents des élèves S.D. et S.D., en date du 3 août 2016, à l'effet d'aller reconduire leur enfant à une 2<sup>e</sup> adresse, soit l'adresse du commerce de leur mère à Asbestos;

CONSIDÉRANT que les parents habitent sur le bassin de l'école Masson à Danville;

CONSIDÉRANT que la 2<sup>e</sup> adresse demandée n'est pas située sur le bassin de l'école Masson à Danville;

CONSIDÉRANT que pour avoir droit au transport à une deuxième adresse, il faut répondre à quatre conditions, dont la condition 3.2 de la Politique relative à l'organisation du transport scolaire :

« 3.2 l'élève est transporté sur un parcours existant ayant une place disponible compte tenu du nombre de rangées de banquettes prévu au contrat; »

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de parcours existant entre l'école Masson et l'adresse du commerce de la mère;

CONSIDÉRANT que le trajet de l'autobus 318 (le transport utilisé par S.D. et S.D.) se termine au coin des rues Breault et St-Philippe, à 15 h 6, soit à 5 km de la destination souhaitée par les parents;

CONSIDÉRANT que pour répondre à la demande des parents, il faudrait créer un parcours de 5 kilomètres pour deux élèves et que ce nouveau parcours s'effectuerait sur deux bassins d'écoles différents;

CONSIDÉRANT que d'ajouter un parcours entraînerait un coût supplémentaire;

CONSIDÉRANT la réflexion menée par le comité de révision de décision au niveau de l'analyse du dossier, de la rencontre des responsables du transport scolaire, de la rencontre avec le père des élèves S.D. et S.D. et des délibérations subséquentes;

CONSIDÉRANT le fait qu'une réponse positive à la demande des parents des élèves S.D. et S.D. pourrait créer des précédents sur le même circuit ou sur d'autres circuits de la Commission scolaire des Sommets et par souci d'équité pour l'ensemble des élèves transportés;

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT la décision du comité de révision de décision de ne pas acquiescer à la demande de modification au transport scolaire des élèves S.D. et S.D., et ce, conformément à l'article 3.2 de la Politique relative à l'organisation du transport scolaire de la Commission scolaire des Sommets.

CC-2016-156 Il est proposé par Daniel Lavoie, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires confirme la décision prise par le Service du transport scolaire concernant le transport offert aux élèves S.D. et S.D.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ, Réjean Lacroix s'est abstenu de voter.

**PROJET DE GYMNASSE – ÉCOLE ST-PIE-X**

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2017-2027, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) invite les commissions scolaires à déposer leurs demandes;

CONSIDÉRANT que le PQI 2017-2027 permet le dépôt d'une demande pour l'ajout d'espace pour la formation générale (mesure 50511);

CONSIDÉRANT que PQI 2017-2027 permet le dépôt d'une demande pour l'ajout d'un gymnase (mesure 50514);

CONSIDÉRANT que l'école primaire St-Pie-X de Magog qui accueille présentement 217 élèves ne dispose pas de gymnase;

CONSIDÉRANT que la salle polyvalente actuellement utilisée pour les cours en éducation physique est inadéquate, dû entre autres à la présence de casiers;

CONSIDÉRANT que la capacité d'accueil de cette école est déjà atteinte;

CONSIDÉRANT que dans un tel contexte, la direction d'école a dû utiliser le local dédié à la bibliothèque pour en faire une classe et par le fait même, à installer les livres de bibliothèque dans le corridor;

CONSIDÉRANT qu'au cours des cinq prochaines années, la prévision de la clientèle démontre une hausse d'une cinquantaine d'élèves ;

CONSIDÉRANT l'importance de l'activité physique pour la santé de nos élèves ;

CONSIDÉRANT les impacts de l'activité physique sur la réussite éducative de nos élèves ;

CC-2016-157 Il est proposé par Réjean Lacroix, commissaire, et résolu :

QU'une demande d'ajout d'un gymnase pour l'école primaire St-Pie-X de Magog soit déposée au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2017-2027;

QUE cette demande d'ajout d'un gymnase soit financée à même la mesure d'ajout d'espace pour la formation générale (50511) ou celle d'ajout d'un gymnase (50514) selon les disponibilités financières du MÉES;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

**QUALITÉ DE L’AIR**

Lyne Beauchamp, directrice du Service du secrétariat général et des communications, et Alain Thibault, directeur adjoint du Service des ressources matérielles, présentent la nouvelle section du site internet de la Commission scolaire des Sommets portant sur la qualité de l’air dont l’entretien des bâtiments, la responsabilité des occupants, les suivis et les info-travaux.

**DEMANDE DE SERVITUDE DE LA MUNICIPALITÉ DE BONSECOURS**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Sommets a reçu une demande de la Municipalité de Bonsecours pour l’obtention d’une servitude de passage et d’occupation sur une partie du lot 2 236 745 de l’école Notre-Dame-de-Bonsecours;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Sommets octroie des servitudes de passage que dans des situations jugées exceptionnelles;

CONSIDÉRANT que cette servitude permettra l’aménagement d’un sentier pédestre au cœur de la municipalité, destinée à la population pour la tenue d’activité physique en toute sécurité et dans un cadre naturel;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Bonsecours accepte de défrayer tous les coûts d’aménagement et d’entretien de ce sentier pédestre ainsi que tous les frais relatifs à la création de la servitude (frais d’arpentage, de notaire et d’enregistrement);

CONSIDÉRANT que le conseil d’établissement de l’école Notre-Dame-de-Bonsecours a été consulté sur les aménagements de ce sentier pédestre et que leurs commentaires ont été pris en compte dans la version finale du projet;

CONSIDÉRANT que cette servitude n’a aucun impact sur les activités présentes et futures de l’école Notre-Dame-de-Bonsecours et de la Commission scolaire des Sommets;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Bonsecours s’engage à remettre les lieux en état advenant que la servitude ne soit plus requise (abandon du sentier) ;

CC-2016-158 Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

QUE la Commission scolaire des Sommets intervienne dans un acte de servitude avec la Municipalité de Bonsecours (ci-après nommée « le Cessionnaire ») pour un droit de passage et d’occupation sur l’immeuble désigné comme étant le lot numéro 2 236 745 de ladite commission scolaire;

QUE tous les coûts d’aménagement et d’entretien de ce sentier pédestre soient assumés par le Cessionnaire;

QUE tous les frais inhérents à cet acte de servitude (frais d’arpentage, de notaire et d’enregistrement) soient assumés par le Cessionnaire;

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

QUE la Municipalité de Bonsecours s'engage à remettre les lieux en état advenant que la servitude ne soit plus requise (abandon du sentier) ;

QUE le président et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Sommets tous documents nécessaires ou utiles pour mener à bien cet acte de servitude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **CORRESPONDANCE**

Il n'y a aucune correspondance.

### **COMMUNICATION DU PRÉSIDENT**

Le président, Jean-Philippe Bachand, invite les commissaires à la soirée de l'Ordre du mérite scolaire qui se tiendra le 19 novembre 2016.

### **COMMUNICATION DES COMITÉS**

La réunion du comité de parents aura lieu le 26 octobre 2016.

La brochure du comité de parents sera révisée.

### **COMMUNICATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

La directrice générale, Édith Pelletier, mentionne la présence d'œuvres d'élèves au centre administratif de même que la date du vernissage qui aura lieu le 6 octobre prochain à 18 h.

La directrice générale mentionne les représentations qui ont été faites à plusieurs comités externes.

Elle fait état des travaux en lien avec la surveillance du midi.

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE À 22 h 10**

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

CC-2016-159

Il est proposé par Robert Bureau, commissaire, et résolu :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

---

Le président

---

La secrétaire générale